

République Française

Département du Bas-Rhin



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 décembre 2022**

Nombre de conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 28 Conseillers présents : 20 (5 procurations)

L'an 2022, le 5 décembre à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. Madame Elodie PAULUS a été désignée secrétaire de la séance.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux Conseillers municipaux le 29 novembre 2022.

Membres présents :

M. Jacky WOLFARTH	M. François LARDINAIS (arrivé au point 3)	M. Frédéric BARTHE
Mme Stéphanie GUIMIER	Mme Sonja JEHL	Mme Elsa ESTREICHER
M. Claude WEIL	Mme Sonia PINTO	M. Martin GUNDELACH
Mme Nathalie GARBACIAK	M. Eric HELBLING	Mme Elodie PAULUS
Mme Florence SCHWARTZ	Mme Ellia FONTAINE	M. Philippe WETZEL
M. Bruno LEFEBVRE	Mme Séverine RAMSEYER	Mme Chantal WINTZ
Mme Véronique BRUDER		Mme Caroline RUDOLF

Membres absents excusés :

M. Jean-Jacques KNOPF (procuration à Claude WEIL), M. Christian SITTLER (procuration à Stéphanie GUIMIER), M. Eric LACHMANN (procuration à Nathalie GARBACIAK), Mme Julie ROJDA, M. Antony REIFF, Mme Gaëtane CHAUVIN (procuration à Jacky WOLFARTH), M. Richard BAUMERT, (procuration à Florence SCHWARTZ), M. Vincent KALT.

Assistaient en outre : MM. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services et Samuel KLEIS, Responsable des services techniques.

DCM76/09/2022 PLU : procédure de modification simplifiée allégée n°1

Mme Stéphanie GUIMIER, Adjointe au Maire, rappelle qu'un des points de la modification n°2 du PLU actuellement à l'étude devait permettre la création d'un espace de loisirs sur le site de l'ancien stade Kern.

Or, il s'avère que cette procédure n'est pas adaptée. Au regard des évolutions envisagées, en termes de zonage et de règlement, les enjeux environnementaux du site impliquent d'engager une nouvelle procédure à savoir une révision allégée.

En conséquence,

considérant :

- l'intérêt général de permettre le développement d'activités sportives et de loisirs sur le territoire communal,

- le besoin pour la commune de redévelopper un secteur sportif et de loisirs dans le sud de la commune, aujourd'hui peu équipé,
- que le projet devra être en adéquation avec les enjeux environnementaux du site,
- que le reclassement de secteur située en zone N vers un zonage autorisant usages et vocations sportifs et loisirs de plein-air nécessite au préalable une révision « allégée » du PLU,

il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en urbanisme suivante :
Révision « allégée » n°1 du PLU.

Cette mission correspond à :

- 38 demi-journées d'intervention fermes relatives à la réalisation du module de mission de base ;
- 3 à 8 demi-journées d'intervention supplémentaires en cas de réalisation des modules de mission complémentaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants,

vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015,

vu la délibération du 30 novembre 2015 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes,

entendu les explications de Mme Stéphanie GUIMIER, Adjointe au Maire,

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

décide :

- d'engager la procédure de révision allégée n°1 du PLU,
- d'approuver la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération : Révision « allégée » n°1 du PLU,
- de prendre acte du montant de la contribution relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.

Adopté par 17 voix pour, 1 voix contre (Mme Véronique BRUDER), (7 abstentions à savoir M. le Maire et les Adjointes (es)).

M. le Maire explique qu'il est, ainsi que ses Adjointes, pour ce projet mais contre cette doctrine environnementale qui conduit à devoir mener des études complémentaires, impliquant des coûts supplémentaires, pour une démarche qui consiste à permettre une zone de loisirs sur un ancien stade.

M. Frédéric BARTHE estime que les conseillers sont pris en otage, mais comme ils sont favorables à ce projet ils ont voté pour.

M. François LARDINAIS réagit à ces propos les jugeant mal à propos.

M. Martin GUNDELACH indique qu'il aurait aimé avoir connaissance des explications de M. le Maire avant le vote et non pas après.

La Secrétaire de séance,
Elodie PAULUS



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Jacky WOLFARTH

